

## FICHE 7- Ressources

### 1) Les professionnels qui peuvent vous aider :

Pour l'enseignement du 1 <sup>er</sup> degré	Pour l'enseignement du 2 <sup>nd</sup> degré
<ul style="list-style-type: none"><li>• Directeur d'école</li><li>• Inspecteur de l'Éducation nationale (IEN)</li><li>• Psychologue EN</li><li>• Infirmier scolaire</li><li>• Médecin EN</li><li>• Médecin de PMI</li><li>• Assistant social de secteur</li><li>• Référent Police / Gendarmerie</li><li>• Conseillers techniques du pôle médico-social / DSDEN - 05 58 05 66 86</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Chef d'établissement</li><li>• Conseiller principal d'éducation (CPE)</li><li>• Assistant social scolaire</li><li>• Infirmier scolaire</li><li>• Médecin EN</li><li>• Psychologue EN</li><li>• Référent Police / Gendarmerie</li><li>• Conseillers techniques du pôle médico-social / DSDEN - 05 58 05 66 86</li></ul>

### Ressources spécifiques de l'établissement scolaire

Les personnels sociaux et de santé de l'Éducation nationale, par leur formation et leurs missions, sont dans ces situations les interlocuteurs de référence au sein des établissements scolaires. Les élèves ont ainsi la possibilité de s'adresser de façon individuelle à l'un de ces professionnels en fonction de leur choix ou de la situation qu'ils rencontrent :

- les assistant(e)s de service social accompagnent l'élève et éventuellement sa famille, évaluent la situation en lien avec les partenaires compétents pour mettre en place les mesures de protection qui s'imposent ;
- les infirmier(ère)s accueillent l'élève et l'orientent le cas échéant pour mettre en œuvre des mesures nécessaires à sa protection ;
- les médecins évaluent la situation vécue par l'élève et son état clinique. Ils mettent en œuvre les mesures de prise en charge nécessaires.

### 2) Les ressources internes au niveau de la DSDEN

Direction des services départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN)	Tél: 05 58 05 66 66 <a href="mailto:ce.ia40@ac-bordeaux.fr">ce.ia40@ac-bordeaux.fr</a>
Pôle médico- social (Médecin EN conseiller technique, Infirmière EN conseillère technique, Conseillère technique EN de service social)	Tél : 05 58 05 66 86 <a href="mailto:ce.ia40-secretariat-ctd40@ac-bordeaux.fr">ce.ia40-secretariat-ctd40@ac-bordeaux.fr</a>

### 3) Les ressources au niveau du Conseil départemental

CRIP40- Cellule de recueil des informations préoccupantes	Tél : 05 58 05 40 76 <a href="mailto:crip40@landes.fr">crip40@landes.fr</a>
---	--

Les centres médico-sociaux restent des interlocuteurs privilégiés :  
<https://www.landes.fr/centres-medico-sociaux>

#### 4) Les ressources au niveau des Tribunaux de grande instance

Parquet de MONT DE MARSAN	Mont de Marsan - ☎ : 05.58.06.00.65 Téléphone : 05 58 45 07 24
Parquet de DAX	Dax ☎ : 05.58.74.60.71 Téléphone : 05 24 26 33 20